

## SITOGRAPHIE

### Pour la Suisse

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

<http://www.edk.ch/dyn/14642.php> (système éducatif, formation à l'enseignement, formation pédagogie spécialisée)

Plateforme d'information pour la pédagogie spécialisée en Suisse

<http://www.csp.ch/pes> (Enseignement spécialisé, offre de base, procédure d'évaluation)

### Pour la Belgique

Le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

<http://www.enseignement.be/>

Avec différentes rubriques dont : les CMPS

<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=365>

types et formes de l'enseignement spécialisé (8 types d'enseignement)

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=2384>

La base de données législatives du CDA

[http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_menu.php](http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_menu.php)

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_023.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_023.pdf)

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/22229\\_018.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/22229_018.pdf)

Décret sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, modifiant la réglementation de l'enseignement

### Pour le Québec

Le système éducatif québécois

<http://ries.revues.org/1931>

**La formation des enseignants spécialisés**

La situation des orthopédagogues au Québec : [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/PL\\_21/2014\\_Rapport\\_orthopedagogues.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/PL_21/2014_Rapport_orthopedagogues.pdf)

Pratiques et organisations probantes en orthopédagogie et en adaptation scolaire

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2101109>

**Professionnels et organismes travaillant auprès des élèves à Besoins éducatifs particuliers**

Pratiques et organisations probantes en orthopédagogie et en adaptation scolaire

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2101109>

**Champs d'intervention des professionnels / Procédures d'aides spécialisées**

Le plan d'intervention adapté

[https://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/Depliant\\_Plan\\_Intervention\\_adapte.pdf](https://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/Depliant_Plan_Intervention_adapte.pdf)

Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_comp/19-7053.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_comp/19-7053.pdf)

Les services éducatifs complémentaires

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_comp/SEC\\_Services\\_19-7029.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_comp/SEC_Services_19-7029.pdf)

**Définitions des besoins éducatifs particuliers**

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_comp/19-7065.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_comp/19-7065.pdf)

### Pour la France

<http://www.education.gouv.fr/cid78780/refondation-education-prioritaire-rencontre-avec-les-102-reseaux-rep-prefigureurs.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid24444/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-raised.html>

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)

<http://eduscol.education.fr/pid26463/besoins-educatifs-particuliers.html>

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=101&cHash=edacb88737>



Table ronde du  
Comité scientifique de la  
FNAME à Tours  
Samedi 19 Novembre 2016

## Comparatif Belgique – France – Québec – Suisse des aides spécialisées à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

Depuis plus de 10 ans, les recherches actions mises en place en lien avec la FNAME et les travaux des chercheurs de son comité scientifique ont éclairé de nombreuses facettes de la spécificité du maître E. Des documents de référence ont été adoptés par la fédération : la charte du maître E, la charte en 10 points et le document Maître E-personne ressource. Les temps FNAME + des colloques sont des moments d'échanges permettant une réflexivité et un enrichissement mutuel autour du métier d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique.

La FNAME a pour projet en 2016-2018 de définir la posture spécifique du maître E au regard des différents types d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés scolaires proposés à l'international. Cette année, le focus s'est tourné vers les pays francophones : la Belgique, la Suisse, le Québec et le Sénégal. Nous vous proposons dans ce livret la synthèse des recherches faites par le GTCS (Groupe de travail avec le comité scientifique) accompagnés par Corinne Mérini, Christine Brisset, Philippe Mazereau et Laurent Lescouarch.

Ce document, réalisé essentiellement à l'aide de schémas, pose les bases des échanges qui auront lieu à la table ronde du FNAME + lors du colloque de Tours le samedi 19 novembre 2016 de 9h à 12h (l'Université François Rabelais – site Tanneurs 3, Rue des Tanneurs - Tours).

Les chercheurs Jean Belanger (Université Québec à Montréal), Corinne Mérini (Université de Clermont Ferrand), Christine Brisset (Université de Bordeaux), Philippe Mazereau (Université de Caen) vous invitent à faire remonter, en amont, vos questions via l'adresse [gtcs@fname.fr](mailto:gtcs@fname.fr) ou sur le stand GTCS pendant le colloque.

Valérie Barry (Université Paris Est Créteil) sera également présente au FNAME+ et croisera les différents regards avec sa recherche franco-sénégalaise.

Le Groupe de Travail du Comité Scientifique

## Tableau d'équivalence des niveaux scolaires

Ordre d'enseignement	Age	Belgique	France	Québec	Suisse (depuis l'entente intercantonale HarmoS)
MATERNELLE OU PRESCOLAIRE	Avant 6 mois	(3-5 nans) maternelle	(2-5ans) PS, MS et GS de maternelle - cycle 1	(5 ans) Préscolaire	(4-5) maternelle ou classe enfantine
PRIMAIRE	6 ans	1° primaire	CP Cycle 2	1° primaire	Classe de 1°
	7 ans	2° primaire	CE1 Cycle2	2° primaire	Classe de 2°
	8 ans	3° primaire	CE2 Cycle3	3° primaire	Classe de 3°
	9 ans	4° primaire	CM1 Cycle 3	4° primaire	Classe de 4°
	10 ans	5° primaire	CM2 Cycle 3	5° primaire	Classe de 5°
	11 ans	6° primaire		6° primaire	Classe de 6°
SECONDAIRE	11 ans		6° Collège		
	12 ans	1° secondaire	5° Collège	1° secondaire	Classe de 7° Degré de secondaire 1 (scolarité obligatoire)
	13 ans	2° secondaire	4° Collège	2° secondaire	Classe de 8° Degré de secondaire 1 (scolarité obligatoire)
	14 ans	3° secondaire	3° Collège	3° secondaire	Classe de 9° Degré de secondaire 1 (scolarité obligatoire)
	15 ans	4° secondaire	Seconde	4° secondaire	Gymnase 1 Degré de secondaire II
	16 ans	5° secondaire	Première	5° secondaire	Gymnase 2 Degré de secondaire II
	17 ans	6° secondaire	Terminale	Collégial 1**	Gymnase 3 Degré de secondaire II
	18 ans			Collégial 2**	Gymnase 4 Degré de secondaire II
	19 ans			Collégial 3**	

© <https://www.cairn.info/didactique-du-francais-langue-premiere--9782804161736-page-361.htm>

Le collège québécois (cégep) est un ordre d'enseignement spécifique, intermédiaire entre le secondaire et l'université, qui a un secteur général de deux ans et un secteur professionnel de trois ans.



« Les enfants et jeunes rencontrant des difficultés ou entraves dans leur développement ou dans leur formation. Ces difficultés de nature variée et multifactorielle (voir CIF, enfants et adolescents, OMS 2007) nécessitent des réponses éducatives particulières et spécifiques »

Des besoins éducatifs particuliers existent :

- chez des enfants avant le début de la scolarité, s'il est établi que leur développement est limité ou compromis ou qu'ils ne pourront, selon toute vraisemblance, pas suivre l'enseignement de l'école ordinaire\* sans soutien spécifique ;
- chez des enfants et des jeunes qui ne peuvent pas, plus ou seulement partiellement suivre le plan d'études de l'école ordinaire\* sans un soutien supplémentaire,
- dans d'autres situations où l'autorité scolaire compétente constate formellement de grandes difficultés au niveau de leurs compétences sociales de leurs facultés d'apprentissage ou de réalisation.

Le contexte est pris en compte lors de l'évaluation visant à déterminer des besoins éducatifs particuliers.



Elèves reconnus à BEP :

- élèves à risques (repérés en fonction d'un facteur de vulnérabilité sur les apprentissages ou le comportement)
- élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Le facteur de vulnérabilité définit un type de difficulté codée par un numéro (ex : code 34 : déficience langagière) et déclenche les étapes de prises en charge.

*NB : La cote est attribuée suite à une évaluation systématique des besoins et que depuis quelques années plusieurs cotes, dont l'élève en difficulté d'apprentissage ou encore la déficience intellectuelle légère, sont tous fusionnées dans la cote d'élève à risque pour laquelle le Ministère ne fournit aucun budget supplémentaire à l'école, alors que les autres cotes mènent à l'attribution de ressources d'appoint au budget régulier des écoles.*



Quatre catégories de BEP reconnues par le **Ministère** sur son site officiel :

- Elèves relevant d'un enseignement adapté en SEGPA ou EREA
- Elèves intellectuellement précoces
- Elèves allophones et de familles itinérantes
- Elèves présentant des troubles des apprentissages relevant d'un PAP

**Site de L'ESENESR** (École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

« La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques" est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants intellectuellement précoces ; enfants malades ; enfants en situation familiale ou sociale difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage... Les prises en charge par l'institution scolaire sont elles-mêmes diverses et évolutives ».


*NB : Le site du MEN ne précise pas le cas des enfants en situation de Handicap. La définition dépend en fait du document officiel que l'on prend. Mais pour ce qui concerne l'adaptation et les situations de handicap en France, ce n'est pas nouveau !*

## Définitions des besoins éducatifs particuliers

OCDE « Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.»

Dans ce contexte, l'expression « besoins éducatifs particuliers » n'est pas utilisée dans le présent ouvrage sauf lorsque des références à l'ancienne version l'exigent, et les expressions utilisées à la place sont celles de déficiences, de difficultés et de désavantages. Ces dernières qualifient d'une façon générale les élèves pour lesquels les pays allouent des ressources supplémentaires pour leur permettre d'accéder plus efficacement aux programmes scolaires.

<http://www.oecd.org/fr/edu/scolaire/41058722.pdf>

 Les élèves à besoins spécifiques, dyslexiques et autres Dys (dyspraxiques, dyscalculiques, etc...), TDA/H, à hauts potentiels, autistes avec syndrome d'Asperger, présentant un handicap physique ou sensoriel, et tous les bénéficiaires du Décret intégration dans l'enseignement ordinaire, doivent, pour progresser dans leurs apprentissages, obtenir des adaptations pédagogiques, tant durant leurs apprentissages qu'à l'occasion de leurs évaluations.

L'enseignement spécialisé est organisé, dans sa globalité ou partiellement, pour les enfants et les adolescents de 2 à 21 ans. Il se décline en huit types correspondant à différentes catégories de handicaps ou de troubles :

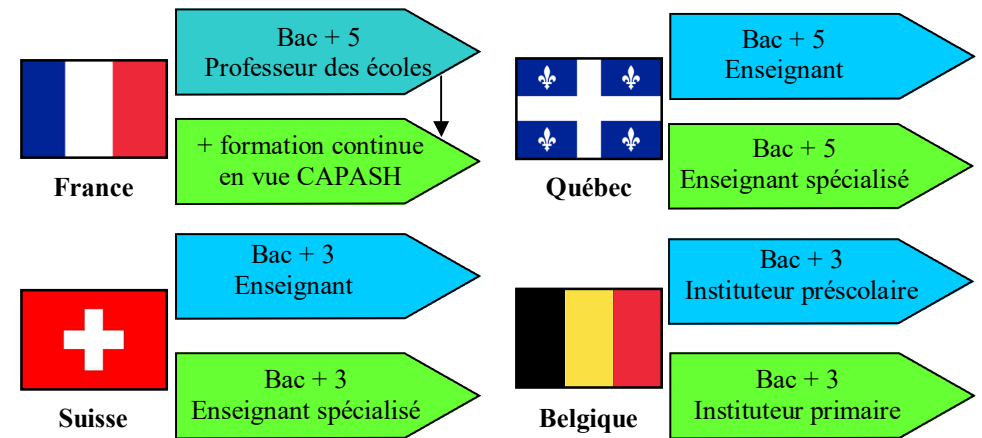
- Type 1 : enfants atteints de troubles mentaux légers.
- Type 2 : enfants atteints de troubles mentaux modérés à sévères.
- Type 3 : enfants atteints de trouble de comportement.
- Type 4 : enfants atteints de déficience physique.
- Type 5 : enfants malades (type organisé en milieu hospitalier).
- Type 6 : enfants aveugles et malvoyants,
- Type 7 : enfants sourds et malentendants,
- Type 8 : enfants atteints de troubles instrumentaux
- Type 9 : les jeunes souffrant d'un trouble du spectre autistique, mais sans déficience intellectuelle.

\* Le type 8 : En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8 est destiné aux élèves de l'enseignement primaire uniquement présentant un trouble de l'apprentissage, qui n'ont pas de troubles de l'intelligence, mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas.

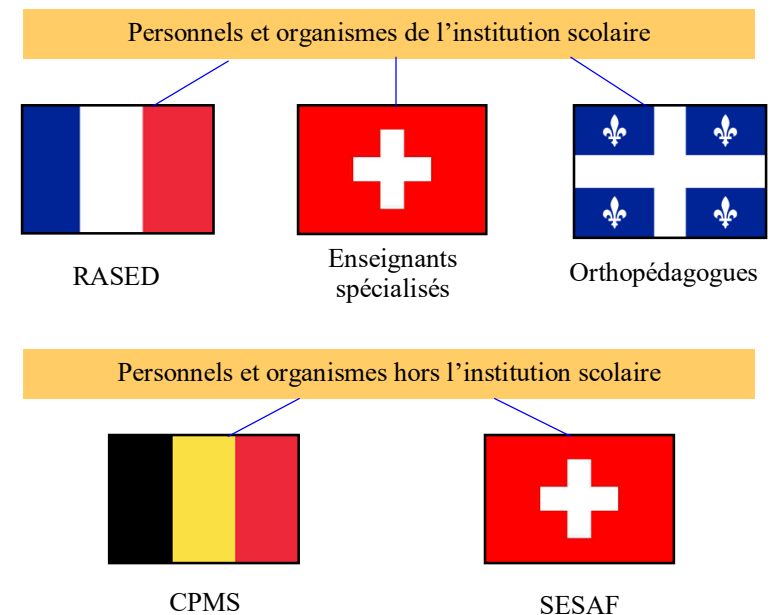
- Ce sont principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire.

NB : Disparition de la catégorie 8 en Belgique francophone actuellement en discussion.

## La formation des enseignants spécialisés



## Professionnels et organismes travaillant auprès des élèves à Besoins éducatifs particuliers



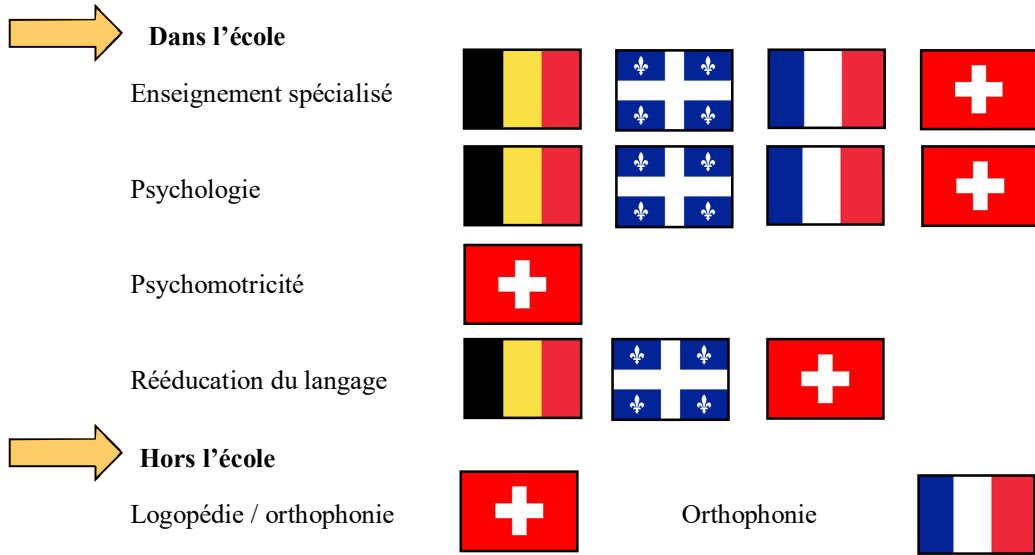
RASED : Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés

CPMS : Centres psycho-médicaux-sociaux

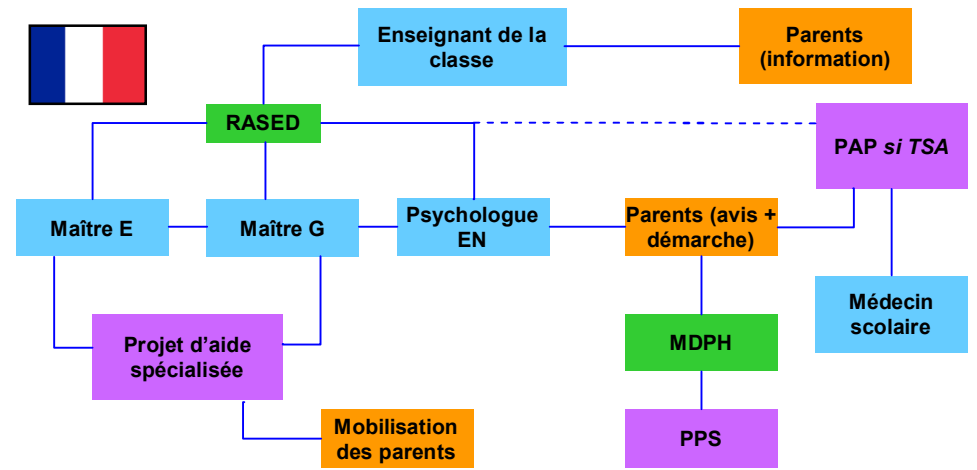
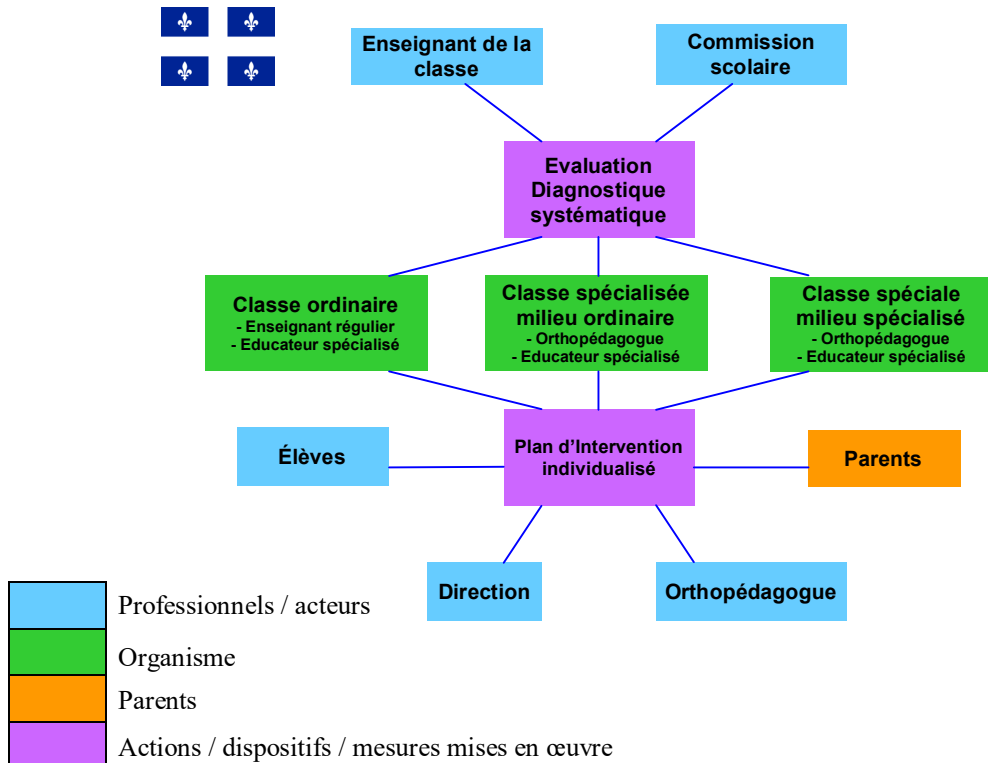
SESAF : service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Seuls ont été notés ici les organismes, institutions ou personnels dépendants directement des budgets publics et en lien direct avec l'école

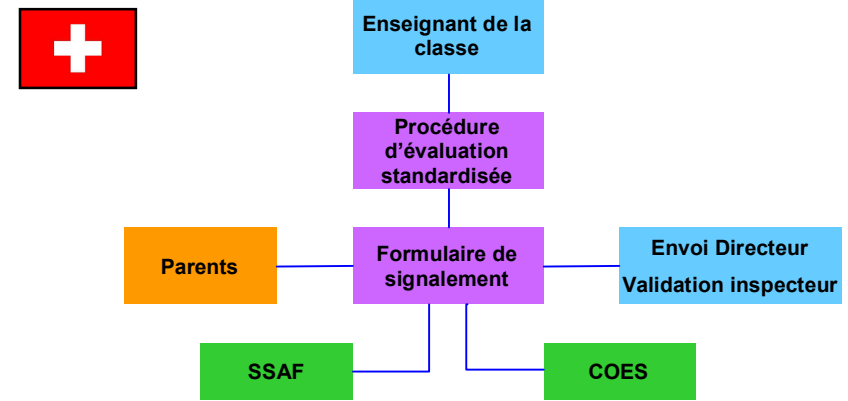
## Champs d'intervention des professionnels



## Procédures d'aides spécialisées



MDPH : Maison départementale pour les personnes handicapées



COES : Classes officielles d'enseignement spécialisé

